

Livres numériques - Mise en place d'un logiciel de gestion et d'accès via le Web - Demandes de subventions - Bibliothèque Numérique

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : La Ville de Besançon dispose à ce jour d'un logiciel de gestion de Bibliothèque AB6 assurant la gestion des lecteurs, des prêts et le catalogage des ouvrages (ce catalogue est partagé avec celui des bibliothèques de l'Université de Franche-Comté). Conforme aux normes utilisées dans la profession, celui-ci répond aux besoins des bibliothèques de lecture publique.

Depuis deux ans, une vaste campagne de numérisation d'ouvrages anciens est mise en oeuvre à la fois pour répondre à des besoins de conservation sous forme d'archives numériques en très haute définition, mais aussi dans un intérêt de mise en ligne pour le public. Ces documents numériques sont actuellement stockés sous forme d'images sur des disques durs et ne sont pas exploités.

L'objectif est donc de se doter d'un logiciel complémentaire à AB6, permettant de gérer ces images à la fois en tant qu'archives, mais aussi de mise en ligne.

Le montant du projet pour l'acquisition des licences, l'installation des logiciels, et la formation du personnel est évalué à 120 000 € TTC, soit 100 334 € HT. Plusieurs modules logiciels doivent être acquis pour un seul appel d'offres.

Cet investissement permettra également la gestion des images et la mise en ligne sur Internet des collections des Musées.

Les dépenses relatives à cette opération seront imputées au chapitre 20.020. 205.6013.10100.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Participation Etat (DRAC)	50 167 €
- Participation Région de Franche-Comté	15 050 €
- Participation Ville de Besançon	54 783 €

TOTAL TTC	120 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'acquisition,
- autoriser M. le Maire à solliciter les participations de l'Etat (DRAC), de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible de financer ce projet d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 mai 2008.